

Code criminel

face, par le truchement d'une disposition du bill à l'étude, d'une étrange situation, comme l'a signalé mon collègue le député d'Okanagan Boundary (M. Whittaker), en fait, il transforme en criminels d'honnêtes citoyens et les soumet à des peines par trop sévères dans bien des cas.

Il m'est donc bien difficile de concilier les diverses positions que le gouvernement prend sur un certain nombre de questions. J'ai presque abandonné la partie, je n'arrive pas à concilier les politiques du gouvernement parce qu'elles sont tellement contradictoires, tellement déraisonnables et, sous bien des aspects, on devient découragés et l'on se dit «A quoi bon?» Le gouvernement ne sait pas ce qu'il fait. Il ne sait pas où il va ni comment traiter telle ou telle situation. Il prétend pouvoir résoudre tous les problèmes et puis, fait volte-face, avoue son incapacité et nous demande des suggestions. Et, lorsque l'opposition soumet des propositions, le gouvernement les rejette systématiquement.

Le gouvernement a fait de toute l'affaire un gâchis indescriptible. Nous savons que la mesure législative présentée sous sa forme initiale a suscité beaucoup de ressentiment partout au Canada, à tel point que le gouvernement a dû plier, que le ministre de la Justice (M. Basford) a dû rentrer ses griffes et examiner de nouveau la situation. Il semble que le rédacteur de la mesure était dépourvu de bon sens ou de raison. Certaines dispositions étaient insignifiantes au point d'en être risibles. Aussi le gouvernement a-t-il jugé qu'il devait éliminer certains illogismes et certaines absurdités. Mais nous voici encore une fois saisis de ce bill qui transforme en criminels des citoyens honnêtes et respectueux des lois qui possèdent certaines armes depuis de nombreuses années et qui, s'étant trouvés dans des circonstances où ils s'étaient quelque peu écartés du droit chemin, ont été condamnés et punis par suite de ces nouvelles lois.

Je trouve sensée la proposition que mon collègue a formulée. Il estime en effet que cette question devrait faire l'objet d'un autre article, ce qui me paraît tout à fait raisonnable. Sûrement qu'au moment d'étudier un bill qui a suscité autant d'animosité, de rancœur et de ressentiment partout au Canada, la raison devrait l'emporter et le ministre, ayant reconnu le bien-fondé de la proposition de mon collègue, l'accepter.

Quelles que soient les modifications que nous apportions au bill, celui-ci restera un bill stupide—c'est incontestable. On pourrait envisager le problème différemment. Sous l'angle de la raison uniquement, le ministre pourrait proposer un arrangement grâce auquel l'amendement pourrait être accepté. Je le répète, ce bill comporte tant d'aspects qui sont intolérables, parce qu'il porte atteinte aux libertés et aux droits dont les Canadiens jouissent depuis des années. Le ministre a reconnu que ce bill demeurerait lettre morte pour les éléments criminels du Canada. C'est probablement parce qu'il se cherche d'autres boucs émissaires qu'il a décidé de chercher noise aux Canadiens respectueux des lois. A mon avis, il devrait accepter cet amendement.

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots sur cet amendement à un article du bill qui a été étudié très sérieusement et très attentivement depuis la présentation du bill C-83 il y a plus d'un an. L'amendement porte sur la disposition de la loi qui limite l'usage des armes à feu puissantes et rapides dont le

canon a moins de 18½ pouces de longueur. Dans la question de la réglementation des armes à feu, je crois qu'il faut soupeser l'intérêt public face aux intérêts privés. Je le répète, nous avons étudiée cette question très à fond avec des experts en armes à feu de la GRC et d'autres.

Récemment encore, même après que le comité a renvoyé le bill, je me suis entretenu avec le colonel Nicholson de la Fédération canadienne de la faune. Il est venu me voir à ce sujet et m'a présenté son point de vue et celui de ceux qui réclamaient cet amendement. Suite à la nouvelle visite du colonel Nicholson, j'ai réexaminé toute la situation pas plus tard que jeudi et vendredi derniers, et je crois que la mesure législative devrait rester comme elle est.

● (1150)

Cette disposition vise à limiter les armes dissimulables à tir rapide. De toute évidence, une arme à canon court peut facilement être dissimulée sous un imperméable si la crosse a été sciée. Les dossiers de la police indiquent qu'un grand nombre de fusils à canon court sont utilisés à des fins criminelles. Le M1 a été mis au point au cours de la Seconde Guerre mondiale comme arme de combat. L'AR-15 a été conçu et produit pour la guerre au Vietnam, et ces fusils sont beaucoup utilisés par les criminels aux États-Unis et au Canada. C'est pourquoi dans l'intérêt public, il me semble que nous devrions essayer de limiter autant que possible leur disponibilité et leur utilisation au Canada.

Ce serait contraire au Règlement, mais j'aimerais pouvoir apporter à la Chambre les genres d'armes dont nous parlons. J'ai montré ces armes au comité permanent de la Justice et des questions juridiques, et je pense que le comité a été impressionné par ce dont nous parlions.

J'ai rencontré très récemment le club de chasse et pêche du district de Kelowna. J'ai montré à ses membres les genres d'armes dont nous parlons. Une fois qu'ils se sont rendus compte de quoi il s'agit, ils ont appuyé ce bill et cette proposition visant à limiter les fusils semi-automatiques d'une longueur de canon de moins de 18½ pouces. J'ai examiné des catalogues de fusils. J'ai examiné la liste que le colonel Nicholson a soumise au comité. Elle incluait des .22 à canon court dont cette disposition ne limite pas l'usage. Elle incluait un certain nombre d'armes qui ne pouvaient absolument pas être considérées comme des armes de chasse. La carabine de Plainfield Machine Company a une crosse rétractable. Elle a été conçue comme arme militaire, et elle est idéale pour les criminels, mais ne convient pas du tout à la chasse. Si les députés pouvaient voir des images de ces armes, pour ne pas parler des fusils eux-mêmes, je pense qu'ils conviendraient qu'elles ne conviennent vraiment à aucun usage public au Canada.

Au sujet de la question de la chasse, je signale aux députés qu'il y a eu le mois dernier, à Saskatoon, une réunion de l'association des coordonnateurs provinciaux des programmes de sécurité en matière de chasse. Cette association se compose d'agents provinciaux des ministères des Ressources naturelles et du Tourisme ou de leurs équivalents dans chacune des provinces chargés de l'élaboration des programmes de sécurité dans l'utilisation des armes à feu et de leur application dans les provinces.